



LEMOUX IMMOBILIER

GARANTIE FINANCIERE : CEGC 59, avenue Pierre Mendès
France 75013 Paris

GESTION IMMOBILIERE : 290 000 €

ASSUREUR : AXA FRANCE LARD 313 Terrasse de l'Arche 92727
NANTERRE CEDEX

CARTE PROFESSIONNELLE : N°CPI 3502 2018 000 030 289 délivrée par
CCI d'Ille et Vilaine

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

HONORAIRES DE LOCATION	TTC
LOCAUX D'HABITATION	
A LA CHARGE DU LOCATAIRE :	
▪ Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail en zone tendue	10 € / M ²
▪ Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail en zone non tendue	8 € / M ²
▪ Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € / M ²
▪ Honoraires d'avenant au bail	200 €
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :	
▪ Honoraires d'entremise, négociation, visites, constitution du dossier, rédaction de bail, réalisation d'état des lieux (montant calculé sur la base du loyer annuel).	7 %
LOCATION PARKING / GARAGE	
▪ Forfait partagé 50% locataire 50% propriétaire	200 €
HONORAIRES DE GESTION	TTC
▪ Gestion courante (montant calculé sur la base du loyer mensuel)	7.20%
▪ Avenant, modification de bail	200 €
▪ Clôture compte propriétaire en cas de fin de gestion	150€
▪ Frais d'établissement des diagnostics obligatoires et nouvelles obligations réglementaires et législatives	25 €
▪ Aide à la déclaration des revenus fonciers	50€

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

	TTC
Jusqu'à 100 000 €	6 000 €
De 100 001 € à 200 000€	6 %
De 200 001€ à 300 000 €	5%
Supérieur à 300 001 €	4%

HONORAIRES LOCAUX PROFESSIONNELS

	TTC
9 % HT sur le loyer triennal hors charges Partage de ces honoraires par moitié entre le propriétaire et le locataire	10.8%

ASSURANCES GARANTIE LOYERS IMPAYES (EN OPTION)

GARANTIES	SOUSCRITES	PLAFOND DE GARANTIE	FRANCHISE / SEUIL
Loyers impayés	OUI	90 000 € Loyer mensuel maximum de 3 500€ TCC*	Pas de franchise
Détériorations immobilières	OUI	10 000 €	Pas de franchise
Protection juridique	OUI	15 000 € par litige. Loyer mensuel maximum de 3 500€ TCC*	

CONDITIONS TARIFAIRES	TAUX DE PRIME	BASE ET PERIODICITE DE FACTURATION
Loyers impayés	1.7%	Prime calculée sur la base du montant du loyer mensuel (charges et taxes incluses).
Détériorations immobilières	0.194%	
Protection juridique	0.138%	
TOTAL :	2.032%	

*Toutes charges et taxes incluses

MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Association AMBO – 12 Rue Colbert B37 – 56 100 LORIENT
www.ambo.bzh/mediation-consommation/

Tarifs des taux et honoraires au 18/01/2024